Réf. Farde e-Assemblées : 2500289

N° OJ : 135

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Signature de la convention relative à la subvention versée par Bruxelles Environnement à la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets Action Climat 2022 pour le projet : généralisation des langes lavables dans les crèches de la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Considérant la déclaration d'urgence climatique de la Ville de Bruxelles et son engagement à diminuer de 55% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire;

Considérant le texte du Plan Climat, proposé à l'approbation du Collège du 1/12/2022 et du Conseil communal du 12/12/2022, et sa déclinaison dans un plan d'actions qui répond aux ambitions stratégiques et vise à atteindre les objectifs fixés;

Considérant le Programme d'Actions Climat de la Ville de Bruxelles qui prévoit que son Service de la Petite enfance prenne mieux en compte les enjeux du développement durable dans les marchés publics avec pour mission de favoriser l'insertion de critères environnementaux et éthiques dans le choix des matériaux, des produits utilisés dans le milieux d'accueil de la Ville;

Considérant les ambitions de la ville en matière de réduction des déchets;

Considérant que la généralisation de l'utilisation des langes lavables dans les crèches de la Ville de Bruxelles permettra de diminuer significativement le volume des déchets résiduels qui partent à l'incinérateur et en même temps permettra la baisse d'émission de CO2;

Vu l'appel à projet 2022 à l'attention des communes et CPAS bruxellois pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables de Bruxelles Environnement;

Vu le Rapport - Collège du 02/06/2022 (wkf 2465950) autorisant la participation de la Ville de Bruxelles à l'appel à projet susmentionné pour le projet Appel à projet - Subsides de Bruxelles Environnement pour le projet de langes lavables dans les crèches de la Ville de Bruxelles;

Considérant que le projet de généralisation des langes lavables dans les crèches de la Ville de Bruxelles est lauréat pour l'octroi d'un subside de 75.000,00 EUR permettant la mise en œuvre d'une stratégie d'adhésion (via sensibilisation, formation, accompagnement des équipes des crèches) pour faciliter le passage généralisé aux langes lavables;

Considérant que la Ville de Bruxelles s'engage à assumer une participation communale minimale à hauteur de 10% au budget du projet;

Considérant que le projet de budget 2023 en cours de discussion prévoit 850.000,00 EUR pour la mise en œuvre du projet Généralisation des langes lavables dans les crèches de la Ville de Bruxelles au sein du département Affaires Citoyennes - Cellule Petite Enfance;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : la convention de subside ci-jointe et l'obtention de Bruxelles Environnement d'un subside maximal de 75.000,00 EUR est adoptée.

Annexes :

Convention Bruxelles Environnement (Consultable au Secrétariat des Assemblées)